EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-054
Objet : Quai Jean Bart
Circulation alternée (par feux tricolores)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 17 février 2023, présentée par l'entreprise Marc SA – 11 rue Edouard Branly – 35174 Bruz afin de réaliser des travaux d'assainissement,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Quai Jean Bart, d'alterner la circulation (par feux tricolores) et d'interdire le stationnement des véhicules, à compter du lundi 27 février 2023 à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (fin programmée au 30 juin 2023 à 17h00),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Quai Jean Bart, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement des véhicules sera interdit, à compter du lundi 27 février 2023 à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (fin programmée au 30 juin 2023 à 17h00).

☞ Un cheminement pour les piétons devra être conservé.

ARTICLE 2 : L'entreprise Marc SA sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 février 2023
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal délégué
à l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)